
SYNDICAT INTERCOMMUNAL « NORDSTAD »



Séance du 22 février 2023

Sommaire

Sommaire	11
Présences	12
Ordre du jour	12
1) Adoption de l'avis relatif au projet de programme directeur d'aménagement du territoire (PDAT).	13

Présences

Membres en fonctions : 12 (Quorum requis : 7)
Membres présents : 10
Nombre de votants : 10 pour tous les points de l'ordre du jour

Membres présents : Claude GLEIS, délégué d'Erpeldange
Pascale HANSEN, déléguée de Bettendorf
Patrick MERGEN, délégué de Bettendorf
Romain PIERRARD, délégué d'Erpeldange
Pascale SCHMOETTEN, déléguée de Diekirch
Jean-Paul SCHAAF, délégué d'Ettelbruck
Bob STEICHEN, délégué d'Ettelbruck
Claude THILL, délégué de Diekirch
Eric THILL, délégué de Schieren
Jean-Paul ZEIMES, délégué de Schieren

Membres absents : Malou KASEL-SCHMIT, déléguée de Colmar-Berg
Christian MINY, délégué de Colmer-Berg

Assiste à la séance : GRISIUS Pierre, secrétaire du syndicat

Ordre du jour

Date et lieu de la séance : 22/02/2023
Annonce publique de la séance : 06/02/2023
Convocation des membres : 06/02/2023
Ouverture de la séance : 14h00
Fin de la séance : 15h00

Ordre du jour :

1) Adoption de l'avis relatif au projet de programme directeur d'aménagement du territoire (PDAT).

1) Adoption de l'avis relatif au projet de programme directeur d'aménagement du territoire (PDAT).



Ministère de l'Énergie et de
l'Aménagement du territoire

A l'attention de Monsieur le
Ministre, Claude TURMES

L - 2918 Luxembourg

Diekirch, le 22 février 2023

**Concerne : Projet de Programme Directeur d'Aménagement du
Territoire (PDAT).**

Objet : Avis au sujet du projet PDAT.

Monsieur le Ministre,

Les édiles politiques de la Nordstad tiennent à féliciter votre ministère pour l'élaboration du projet de programme directeur d'aménagement du territoire (ci-après PDAT), qui « définit une stratégie intégrée des programmations sectorielles ayant des répercussions sur le développement territorial et arrête les orientations, les objectifs politiques ainsi que les mesures du Gouvernement et des communes à prendre dans le cadre des objectifs de l'article 1er de la loi modifiée du 17 avril 2018 concernant l'aménagement du territoire ».

Le Programme directeur d'aménagement du territoire (PDAT), principal outil d'orientation de la politique d'aménagement du territoire, prévoit que la coordination spatiale du développement urbain et de l'emploi se fonde sur le principe de la déconcentration concentrée.

L'article 6, paragraphe 3, dudit projet de loi prévoit que la procédure de consultation donne aux communes un délai de quatre mois pour émettre un avis sur le projet PDAT à l'issue duquel le ministre établit un rapport des avis qui lui sont parvenus et propose au Gouvernement les suites à réserver auxdits avis et les modifications éventuelles du projet PDAT. Finalement, le projet de programme directeur fait l'objet d'une déclaration du ministre au nom du Gouvernement devant la Chambre des Députés.

Sachant que le Syndicat intercommunal Nordstad (SINO) ne peut pas être considéré comme une commune en tant que tel, les responsables politiques du SINO tiennent quand même à profiter de l'occasion pour formuler quelques observations et suggestions quant au projet du PDAT.

Dans la suite, chaque commune-membre du SINO va formuler individuellement ses observations ainsi que ses suggestions éventuelles quant au projet du PDAT.

Ainsi, le SINO se limite dans son avis sur les points importants qu'il estime comme étant essentiels pour le développement de la région Nordstad.

Dans un premier temps, les édiles politiques du SINO soutiennent l'initiative du projet PDAT de renforcer la coopération entre l'Etat et les communes, étant donné que ceci permet aux communes de travailler sur un pied d'égalité.

Les responsables politiques approuvent les principes et objectifs du PDAT, en particulier en ce qui concerne la concentration du développement au sein des Centres de développement et d'attraction (CDA) suivant un principe de développement polycentrique et dont la Nordstad fait partie.

Comme explicitement décrit dans le projet PDAT, l'évolution quant à la Nordstad peut être retracée comme suit :

- *Avril 2006 : Signature de la convention relative à un développement intercommunal coordonné et intégratif des communes de la NORDSTAD.*
- *Mars 2010 : Signature de la convention concernant la mise à disposition par la Ville d'Ettelbruck d'un agent diplômé en aménagement du territoire et en urbanisme pour assurer les travaux en relation avec la « Convention NORDSTAD », le « Masterplan NORDSTAD 2008 » et le futur Plan d'aménagement général intercommunal.*
- *Décembre 2010 : Création du syndicat intercommunal pour la création, l'aménagement, la promotion et l'exploitation de zones d'activités économiques sur le territoire des communes de la Nordstad, en abrégé « ZANO ».*
- *Avril 2014 : Signature de la convention pour un développement intercommunal coordonné et intégratif des communes de la NORDSTAD.*
- *Décembre 2019 : Le syndicat intercommunal « ZANO » est devenu un syndicat intercommunal « Nordstad » (SINO).*
- *Octobre 2020 : Signature de la convention de coopération territoriale État - Syndicat intercommunal « Nordstad ».*

Depuis le dernier changement des statuts, le SINO agit dans les quatre domaines suivants, à savoir : 1. Développement urbain, 2. Développement économique, 3. Développement touristique et de la culture et 4. Marketing et promotion.

Malheureusement et sauf erreur de notre part, le SINO ne semble plus jouer aucun rôle dans le projet PDAT. Cependant, nous sommes d'avis que le SINO devrait jouer un rôle important quand il s'agit de développer la région et mettre en œuvre les objectifs revenant au projet PDAT.

A côté du SINO, nous sommes reconnaissants pour la création en 2019 de la société NORDSTAD Entwicklungsgesellschaft Sàrl (NEG).

La NEG a comme but la réalisation de projets de développement et de construction qui favorisent l'utilisation rationnelle des ressources et une mixité sociale, économique et écologique en harmonie avec une meilleure qualité de vie et en concordance avec les attentes citoyennes actuelles et de demain.

Par ailleurs, la création de la NEG s'inscrit dans la politique de développement territorial poursuivie par le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg avec la

volonté d’accompagner, de faciliter et de stimuler le développement de ce troisième pôle de développement (CDA) du pays.

Par contre, nous souhaitons que dans l’avenir la NEG s’investisse davantage dans l’acquisition, la location, la viabilisation, la vente ou tout autres moyens, de terrains situés sur le territoire des communes composant la Nordstad, à savoir Bettendorf, Colmar-Berg, Diekirch, Erpeldange-sur-Sûre, Ettelbruck et Schieren.

Encore un sujet qui porte à très grande confusion non seulement pour les citoyens, repose sur les innombrables terminologies au niveau de la NORDSTAD, dont notamment :

- 1) Agglo NORDSTAD (Bettendorf, Diekirch, Erpeldange-sur-Sûre, Ettelbruck et Schieren).
- 2) CDA « NORDSTAD » (Ettelbruck, d’Erpeldange-sur-Sûre et de Diekirch).
- 3) Ensemble urbain Nord (Bettendorf, Diekirch, Erpeldange-sur-Sûre, Ettelbruck et Schieren).
- 4) Espace d’Action « ensemble urbain du Nord » (Bettendorf, Bissen, Colmar-Berg, Diekirch, Feulen et Mertzig, Erpeldange-sur-Sûre, Ettelbruck et Schieren).
- 5) NORDSTAD Entwicklungsgesellschaft Sàrl (NEG) (Bettendorf, Colmar-Berg, Diekirch, Erpeldange-sur-Sûre, Ettelbruck et Schieren).
- 6) Le syndicat intercommunal NORDSTAD (Bettendorf, Colmar-Berg, Diekirch, Erpeldange-sur-Sûre, Ettelbruck et Schieren).

Partant, les élus politiques sont d’avis d’un point de vue historique et organisationnel, qu’il y a lieu de ne prendre en considération que les cinq communes de la Nordstad, sachant que le développement au sens du PDAT est axé sur les localités contiguës de Schieren, d’Ettelbruck, d’Erpeldange-sur-Sûre, d’Ingeldorf, de Diekirch et de Glisdorf.

Il est à noter que dans le cadre du Fonds de dotation global des communes (FDGC), qui tient compte des critères d’aménagement du territoire, c’est bien la commune et non la localité qui est visée.

Nous sommes d’avis que les cinq communes de la Nordstad soient considérées comme un ensemble, non seulement d’un point de vue urbanistique, mais aussi d’un point de vue financier, notamment dans le cadre du Fonds de dotation global des communes (FDGC).

D’autre part, le comité du SINO regrette que les deux communes de la Nordstad (Bettendorf et Schieren) ne soient pas reconnues comme CDA et ceci jusqu’à la fusion prévue.

Par conséquent, le comité du SINO propose à Monsieur le Ministre de l’Énergie et de l’Aménagement du Territoire de bien vouloir considérer les communes de Schieren et de Bettendorf comme « CDA d’importance nationale », ceci jusqu’à la fusion « Nordstad » afin d’assurer l’harmonie actuelle et future des discussions entre les 5 communes.

Il y a lieu de considérer la Nordstad comme un grand ensemble et lui accorder le même statut comme celui de la ville d’Esch-sur-Alzette.

En effet, une telle décision de votre part montrerait aux habitants et à leurs représentants politiques que leur travail est honoré et constituerait un élément positif dans la procédure de la fusion.

Le SINO attend que la réforme des finances communales ajuste et adapte encore cette année les dispositions du projet PDAT 2023 quant aux CDA.

Actuellement, il se pose la question au sujet de la poursuite des collaborations initiées dans le cadre des conventions, ce qui permettrait de se donner davantage des moyens pour mettre en œuvre les objectifs de stratégies de développement territorial. Il s'agit de se donner un cadre juridique éventuellement plus adapté à une collaboration à long terme.

A l'heure actuelle, les conventions sont en effet conclues pour une durée relativement courte et généralement pour cinq ans. Si un instrument similaire à celui des parcs naturels était législativement établi pour les espaces à dominance urbaine, les communes-membres bénéficieraient d'une structure plus visible et stable, voire pourraient profiter davantage de moyens et ressources dans des domaines variés.

A côté des coopérations existantes, il y a l'idée de créer une structure pour coordonner davantage les missions dans le cadre de la promotion et de mettre en œuvre des projets concrets.

Nous sommes d'avis qu'un tel rôle pourrait très bien revenir au SINO qui d'ailleurs est déjà en place. Dans ce contexte et afin de faire face à ces nouvelles tâches, il sera essentiel de renforcer le personnel actuel par des personnes qualifiées et/ou spécialisées.

En espérant que notre avis trouve une suite favorable, veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Pour les membres du comité du syndicat intercommunal NORDSTAD,

Les membres du bureau NORDSTAD

